

Fonds départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin



(F. I. D. S. 67)

Résidence La Fayette
7, rue Staedel
67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 79 48 70
Fax 03 88 79 48 51
e-mail : fids.67@wanadoo.fr

Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs,
Madame la Présidente et Messieurs les Présidents de GGC,

Une crise sans précédent avec le Monde Agricole gangrène nos relations agriculteurs - chasseurs.

La raison est la suivante :

Nous avons demandé lors de 2 réunions de travail, la mise en place d'une franchise de 3% de la surface endommagée par parcelle. Cela signifie que si moins de 3% de la surface est endommagée, il n'y aurait pas d'indemnisation.

(Actuellement, 3 ares par déclaration de dégâts)

La FDSEA nous a proposé de passer à 5 ares, ce que nous avons refusé jusqu'à présent.

A titre d'information, au niveau national, la franchise est de 5% sur l'indemnisation globale.

Devant cette mésentente, nous avons bloqué le paiement des dégâts de printemps, à savoir 600 000€.

Monsieur le Préfet nous a sommés hier de payer au plus vite, sans quoi, il se fait fort de supprimer la loi locale et de nous faire basculer dans le régime général, à savoir, mise en place d'ACCA et donc suppression du FIDS.

Nos réunions sectorielles avaient mis en avant votre volonté de mettre en place une franchise, chose que nous avons essayé de négocier, sans succès, à ce jour.

C'est pourquoi, nous vous demandons, de nous faire connaître, par retour de mail, votre position.

Devons nous continuer notre bras de fer avec le Monde Agricole, au risque de perdre la loi locale ou devons nous céder ?

Sachez que nous avons chargé notre avocat d'étudier si l'indemnisation des dégâts doit toujours rester à la seule charge du chasseur .

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de son analyse.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, nos respectueuses salutations.

Le président

Robert WEINUM